

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2017 A 20 HEURES 30

Etaient présents : Christian Tarantola, Maire,

Léa Antoine, Séfa Arslan, Amar Boulassel, André Bonnet, Maryse Borne, Jean- Claude Clément, Dany Tisserant, Alain Woigny, Jean-Luc Xemaire

Absents excusés : Maryse Caël et Catherine Meunier

Procurations : Maryse Caël à Alain Woigny et Catherine Meunier à Maryse Borne

Secrétaire de séance : Léa Antoine

Avant d'ouvrir le conseil municipal, Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la relocation de l'appartement sis 7 rue de la Libération.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

1. Vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2017

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition. Les taux sont donc :

- Taxe d'habitation : **18,57 %**
- Taxe foncière bâti : **11,69 %**
- Taxe foncière non bâti : **27,51 %**
- CFE : **16,14 %**

Voté à l'unanimité.

2. Vote des budgets primitifs : Principal – Eau – Forêts, et des participations syndicales

Le budget a été préparé par Messieurs Tarantola, Bonnet, Boulassel, Woigny et avec le soutien technique de Madame Duchêne.

Monsieur le Maire insiste sur le caractère provisoire de cette proposition de budget.

- **Budget primitif Principal**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la présentation générale du budget Principal reproduite ci-après :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	834 839,40	793 014,19
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 41 825,21
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		834 839,40	834 839,40

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	223 908,58	536 555,62
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	1 040 685,94	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 728 038,90
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 264 594,52	1 264 594,52
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		2 099 433,92	2 099 433,92

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Les restes à réaliser inscrits correspondent notamment aux gros travaux à réaliser sur le site de Lana, Vosgelis et Rue d'Alsace.

Monsieur le Maire souligne que ce budget a été réalisé sans coupe importante mais avec une baisse du budget de fonctionnement.

Pour mémoire : le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement s'élevait à 1.050.841,70 euros en 2016.

Monsieur le Maire précise que les recettes fiscales de la commune ainsi que la dotation globale forfaitaire vont baisser.

Il rappelle également à l'ensemble des conseillers municipaux que des décisions modificatives pourront être adoptées dans le courant de l'année afin de prendre en compte les besoins à naître.

Il indique ensuite que la commune n'envisage pas d'entamer de nouveaux travaux en 2017. S'agissant des travaux en cours, une partie des subventions qui seront allouées à la commune n'ont pas été intégrées au budget.

Monsieur Bonnet indique, s'agissant du SIVOSS, qu'il est destiné à disparaître au cours de l'année, ce qui explique le montant amoindri de la contribution communale par rapport aux années précédentes.

Voté à l'unanimité.

• **Budget primitif Eau**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la présentation générale du budget Eau reproduite ci-après :

COM - COMMUNE DE DOCELLES - - EAU DE DOCELLES		BP	2017
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	78 730,00	72 727,49
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 6 002,51
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	78 730,00	78 730,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	16 515,00	17 023,81
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	107 451,63	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 106 942,82
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	123 966,63	123 966,63
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	202 696,63	202 696,63

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Au regard des éléments librement accessibles sur le site www.services.eaufrance.fr, les données comparatives des communes environnantes nous ont permis de constater que le prix du m³ de Docelles était inférieur.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le coût de l'eau au titre de l'année 2017. Lui et Monsieur Woigny précisent qu'en fonction de l'étude en cours, pour être en conformité avec la loi, la commune devra réaliser des travaux et qu'en conséquence le prix du m³ d'eau devra obligatoirement subir une augmentation.

Voté à l'unanimité.

• **Budget primitif Forêt**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la présentation générale du budget Forêt reproduite ci-après :

COM - COMMUNE DE DOCELLES - - BOIS - BUDGET BOIS DE DOCELLES		BP	2017
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E	85 725,80	48 900,00
		+	+
R	E		
P	P		
O	R		
R	T		
S	S		
		(si déficit)	(si excédent)
			36 825,80
		=	=
		85 725,80	85 725,80
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	40 225,80	79 996,76
		+	+
R	E		
P	P	39 939,98	
O	R		
R	T		
S	S		
		(si solde négatif)	(si solde positif)
			169,02
		=	=
		80 165,78	80 165,78
TOTAL			
		165 891,58	165 891,58

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

S'agissant des arbres recouvrant la parcelle cadastrée C494 derrière la propriété de Mme DUVAL, il sera demandé au garde forestier si une coupe peut être réalisée.

Voté à l'unanimité.

- **Participations syndicales :**

La participation à la commission syndicale des Eaux de la Rosière de Cheniménil-Docelles a été votée à hauteur de 26.090 euros.

La participation à la commission syndicale du cimetière intercommunal de Docelles-Xamontarupt-Le Boulay a été votée à hauteur de 2.981,44 euros.

Voté à l'unanimité.

3. Contributions au syndicat de la maison de retraite intercommunale de Bruyères, au SIVOSS de Bruyères et au SMIC des Vosges

- *Syndicat de la maison de retraite intercommunale de Bruyères* : 251,16 euros ;
- *SMIC* : 535,00 euros ;
- *SIVOSS* : 1.481,07 euros.

Voté à l'unanimité.

4. Subventions 2017 à l'OMSCL et à la crèche

S'agissant de la subvention qu'il est proposé d'allouer à l'OMSCL, Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint. Un conseil municipal sera en conséquence convoqué le mercredi 19 avril 2017 à 16 heures 30.

S'agissant des subventions qu'il est proposé d'allouer à la crèche, Monsieur le Maire rappelle qu'elles visent les objectifs suivants :

- 2.500 euros afin de mettre en place d'une activité musique au cours de l'année ;
- 40.000 euros afin d'assurer l'équilibre du budget annuel de l'association.

La délibération relative à la subvention accordée à l'association « *Le Parapluie des Petits* » est mise au vote :

Voté à l'unanimité.

5. Contrats de travail au Service Technique

Messieurs René BOLLE et Denis DEMANGE seront réemployés en contrats aidés pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2017. Le contrat de Monsieur Bolle porte sur une durée de 26 heures/semaine aidé à 85 % et celui de Monsieur DEMANGE porte sur une durée de 20 heures/semaine aidé à 76 %.

De plus, un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps incomplet au titre d'un emploi occasionnel sera créé pour Monsieur Bolle pour une durée de 9 h/semaine à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 31 octobre 2017.

Voté à l'unanimité.

6. Adhésion au SMIC des Vosges de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et du syndicat des Eaux de Blanchefontaine

Voté à l'unanimité.

7. Aide financière pour le séjour ado organisé par l'association familiale de Lépages-sur-Vologne et des villages environnants

A titre informatif, l'année passée, cinq adolescents docellois ont pu bénéficier de cette aide.

Cette année, le séjour aura lieu du 1^{er} au 16 Août à Buoux, dans le Vaucluse.

La participation de la commune s'élève à 200 € par enfant résidant à Docelles.

Voté à l'unanimité.

Ajout d'un point : relocation de l'appartement sis 7 rue de la Libération à Docelles

Le Conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le futur contrat de location de l'appartement cité ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses

Monsieur le Maire fait le point sur la situation d'UPM.

Compte tenu des obligations de la commune en matière de loisirs, le projet de création d'un centre de tir dans la rue du Colonel Bertin est abandonné.

Fin du conseil à 22h30.